



SIMOACI - MODEL ICAO

Règles de procédure – *Rules of procedure*



Règles de procédure

Adoption de l'agenda

- Ordre
- Motions acceptées

Débat

- Ordre
- Motions acceptées

Procédure de vote

- Ordre
- Motions acceptées

Règles de procédure

Adoption de l'agenda

Ordre

1. Appel nominal
 2. Première motion à être faite : Moment de silence
 3. Ouverture de la liste de tous de parole (peut être ouverte par la présidence sans motion)
 4. Suspension de la séance
 5. Motion pour l'adoption de l'agenda
 6. Suspension de la séance pour aller en débat
- Pour aller à l'étape du débat, il faut obligatoirement voter pour l'adoption de l'agenda, puis voter la suspension de la séance pour aller en comité technique pour le débat
 - S'il n'y a aucun vote positif pour l'adoption d'un agenda, l'agenda sera l'ordre prédéfini des sujets dans le guide du délégué.

Règles de procédure

Adoption de l'agenda

Motions acceptées

1. Moment de silence
S'il y a eu une tragédie
2. Ouvrir la liste des tours de parole
Ouvrir la liste pour que les États Membres fassent des discours
3. Suspension de la séance
Pour aller en session informelle et négocier sur l'agenda à adopter
4. Adoption de l'agenda
Voter sur l'agenda de la rencontre
5. Huis-Clos
Seuls les représentants des États et la présidence peut rester dans la pièce.
6. Point d'ordre
Pour corriger une erreur dans la procédure.
7. Appel à la décision de la présidence.
Pour que l'assemblée puisse voter pour contrer une décision non réglementaire de la présidence.

Pour les détails sur l'ordre de priorité et les votes procéduraux, se référer aux règles de procédures officielles.

Règles de procédure Débat

Ordre

1. Il n'y a pas d'ordre spécifique pour faire les motions
 - Changer la limite du temps de parole
 - Suspension de la séance
 - Huis-clos
 - clôture du débat
2. En session formelle, on assiste principalement à des discours des États Membres
3. Le travail de négociation et d'écriture de résolution est fait en très grande partie pendant les suspensions de séances
4. Pour aller en procédure de vote, il faut absolument que la motion de fermeture du débat soit votée
OU
La liste de tour de parole arrive à sa fin, on peut aussi faire une motion pour fermer la liste de tout de parole.

Règles de procédure

Débat

Motions acceptées

1. Suspension de la séance
2. Changer la limite de temps de parole (Il faut demander à la présidence en session informelle avant de faire la motion)
3. Fermeture de la liste de tours de parole
La présidence n'ajoute plus de pays à la liste de tours de parole
4. Clôture du débat
La dernière motion (si vote positif) est le motion de clôture du débat, Pour passer en procédure de vote lorsque tous les documents de travail sont des projet de résolution.
5. Point d'ordre
6. Appel à la décision de la présidence
7. Ajournement du débat
Fermer le débat sans passer au vote, et passer au second sujet.
8. Réouverture d'un sujet
Revenir à un sujet après que la motion 7 ait été votée. .

Pour les détails sur l'ordre de priorité et les votes procéduraux, se référer aux règles de procédures officielles.

Règles de procédure :

Procédures de vote

Ordre

Seules 6 motions sont acceptées pendant le vote, il n'y a pas d'ordre à celles ci:

- Adoption par acclamation
Projet de résolution adopté sans vote
- Vote par appel nominal
Vote en appelant chaque État Membre pour connaître sa position
- Vote à bulletin secret
Vote secret
- Point d'ordre
- Division de la question
Retirer une clause du projet de résolution pour le mettre en annexe ou le retirer complètement.
- Appel à la décision de la présidence.

Le processus recommence à chaque nouveau projet de résolution.

Pour les détails sur l'ordre de priorité et les votes procéduraux, se référer aux règles de procédures officielles.